



DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉE PAR L'URIOPSS

L'Uriopss vous conseille



PRÉAMBULE

L'URIOPSS a pour vocation d'accompagner les organismes privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire. Elle s'engage donc à mobiliser les compétences nécessaires pour répondre aux besoins exprimés, en interne ou via des intervenants extérieurs.

Les étapes 1 et 2 sont réalisées par le chargé de mission de l'URIOPSS, les accompagnements sont à définir sur mesure dans le cadre d'une convention.

COMMENT L'URIOPSS VOUS ACCOMPAGNE ?

ÉTAPE 1 : ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX

L'objectif est de faire le point sur la situation actuelle de la structure, en vue de formuler les besoins de l'association.

Le diagnostic est réalisé lors d'une rencontre avec un chargé de mission de l'URIOPSS. Il peut aller d'une demi-journée à une journée complète.

Il est gratuit pour les adhérents.

ÉTAPE 2 : ANALYSER LA DEMANDE - DIAGNOSTIC

Suite à l'état des lieux, le chargé de mission de l'URIOPSS dresse un diagnostic et rédige des préconisations, en fonction des besoins repérés.

Cette étape permet de prioriser les besoins de la structure et de solliciter le bon accompagnement.

Pour les adhérents, le coût de cette analyse est pris en charge par l'URIOPSS.

ÉTAPE 3 : CIBLER LE BON ACCOMPAGNEMENT

Ressources Humaines

La structure est outillée pour assurer la gestion optimale du personnel.

Exemples : Formation/actions sur les entretiens annuels et professionnels, sur le recrutement, sur la gestion des plannings.

Comptabilité et Finances

Il s'agit de construire/optimiser avec la structure les outils nécessaires pour assurer par exemple le suivi financier, la mise en place d'un CPOM, ...

Stratégie associative

La structure est accompagnée dans la réalisation d'outils tels que le projet associatif et stratégique, le projet d'établissement, ...

Coopération

Il s'agit d'aider la structure dans la réflexion et la mise en œuvre de coopération en veillant à choisir la forme la plus adaptée (mutualisation, fusion, ...).

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Une convention d'accompagnement est signée entre la structure et l'URIOPSS.

Cette convention précise :

- ☞ L'objet de l'accompagnement,
- ☞ Le contexte de la demande,
- ☞ Les méthodes pédagogiques,
- ☞ Le nombre de jours d'accompagnement définis préalablement,
- ☞ Le coût de l'intervention.

Les modalités d'accompagnement peuvent varier en fonction du diagnostic et de l'accompagnement choisi, notamment en termes de calendrier, de nombre de jours d'intervention et de coût.



CONTACT : Noémi BROUTIN – Chargée de mission
Adresse e-mail : n.broutin@uriopss-normandie.fr
Tél : 02.35.62.01.20

URIOPSS Normandie Seine-Eure
145 avenue Jean-Jaurès – BP10313 – 76143 Le Petit Quevilly Cedex